



Le tarif du séjour se décompose comme suit :

Un tarif **Hébergement**, à la charge de la personne accueillie




La personne accueillie peut bénéficier, sous condition de ressources, d'une prise en charge par le Conseil Général, au titre de l'aide sociale.
L'allocation Logement peut également être sollicitée sous conditions de ressources.

Un tarif **Dépendance**, à la charge de la personne accueillie




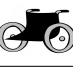
Ce tarif est calculé à partir du niveau de dépendance.
La personne accueillie peut bénéficier, en fonction de ses ressources, de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), versée par le Conseil Général.

Un tarif **Soins**, à la charge de l'assurance maladie



Ce tarif est perçu par l'établissement sous forme de dotation globale et est entièrement financé par l'Assurance Maladie.

Les tarifs journaliers par personne et par régime, applicables au 1^{er} février 2013, Conformément à l'arrêté du président du Conseil Général de la Dordogne N°SPAÉ - 13 - 001 sont les suivants :

 TARIF HEBERGEMENT	53,80 €		
EVALUATION GIR RESIDENT	1 ou 2	3 ou 4	5 ou 6
 DEPENDANCE	19,30 €	12,25 €	5,20 €
HEBERGEMENT + DEPENDANCE	73,10 €	66,05 €	59,00 €
APA à déduire	14,10 €	7,05 €	0,00 €
COUT JOURNALIER	59,00 €	59,00 €	59,00 €
TARIF NET POUR 30 JOURS	1770,00 €		
HEBERGEMENT - 60 ANS	70,19 €		
TARIF RESERVATION	53,80 € + Tarif Dépendance		

Dans tous les cas, le coût journalier est le coût restant à votre charge.

Pour les résidents en Dordogne, l'établissement perçoit directement l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie. Pour les résidents hors Dordogne, selon le domicile de secours, et les modalités définies par le Conseil Général concerné, l'application du tarif dépendance est la suivante :

DOMICILE DE SECOURS	VERSEMENT DE L'APA	APPLICATION DU TARIF DEPENDANCE
Dordogne	EHPAD	Ticket Modérateur 5/6
Hors Dordogne	EHPAD	Ticket Modérateur 5/6
Hors Dordogne	Personne	Tarif dépendance en totalité

ABSENCE POUR CONVENANCES PERSONNELLES

Jours d'absence	Tarif HEBERGEMENT	Tarif DEPENDANCE	Versement de l'APA	
			Résidents de la Dordogne	Résidents autres départements
Du 1 ^{er} au 3 ^e jour	53,80 € (plein tarif)	0,00 €	APA versée à l'EHPAD - Sans incidence sur la facturation aux résidents et familles	APA versée soit à l'EHPAD soit à la personne
Du 4 ^e au 30 ^e jour	32,28 € (60% du tarif hébergement)	0,00 €		
Du 31 ^e au 35 ^e jour	32,28 € (60% du tarif hébergement)	0,00 €		
Au delà du 35 ^e jour	53,80 € Les résidents à titre payant pourront conserver leur lit en s'acquittant de la totalité de la tarification journalière	Tarif dépendance		Suspension du versement de l'APA

ABSENCE POUR HOSPITALISATION

Jours d'absence	Tarif HEBERGEMENT	Tarif DEPENDANCE	Versement de l'APA	
			Résidents de la Dordogne	Résidents autres départements
Du 1 ^{er} au 3 ^e jour	53,80 € (plein tarif)	0,00 €	APA versée à l'EHPAD Sans incidence sur la facturation aux résidents et familles	APA versée soit à l'EHPAD soit à la personne
Du 4 ^e au 30 ^e jour	35,80 € (tarif hébergement - forfait hospitalier 18€)	0,00 €		
Du 31 ^e au 35 ^e jour	35,80 € (tarif hébergement - forfait hospitalier 18€)	0,00 €		
Au delà du 35 ^e jour	53,80 € Les résidents à titre payant pourront conserver leur lit en s'acquittant de la totalité de la tarification journalière	Tarif dépendance		Suspension du versement de l'APA

Caution Hébergement Permanent : Une caution est demandée à l'entrée (10 jours d'hébergement soit 538 €).

Conditions de facturation :

- Facturation des frais de séjour : Terme à échoir (Facturation le 1^{er} jour du mois à venir)
- Facturation des frais de ligne téléphonique et des repas le mois suivant